



Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2017

Alimentation en Eau Potable



Préambule

En vertu du décret n°95-635 du 6 Mai 1995, le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service d'Alimentation en Eau Potable du territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

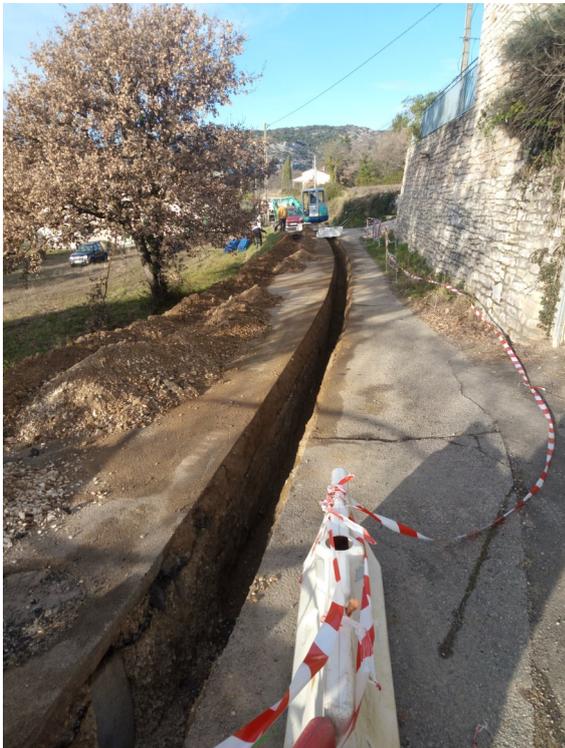
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service devra être soumis, pour approbation, au Conseil Communautaire, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Maire de chaque commune membre de l'EPCI devra par la suite le présenter à son conseil municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre. Un exemplaire pourra également être transmis au Préfet et à l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques.

Sommaire

1-Présentation générale de la structure	page 4
2-Caractéristiques techniques du service	page 7
3-Tarifification de l'eau et recettes du services	page 10
4-Indicateurs de performances	page 12
5-Tableau récapitulatif	page 14



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est l'Assainissement Non Collectif.

Territoire desservi

Le territoire de la collectivité est composé de neuf communes à savoir :



Population

Ces 9 communes représentent une population totale de 20 664 habitants (population d'gf).

Le Conseil Communautaire

Il est l'organe exécutif délibérant de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire est chargé de gérer par ses délibérations, les affaires de l'inter-communalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

Président : M. Jean Paul CROIZIER

Le bureau

Il prépare les décisions concernant la gestion de l'AEP ainsi que celles pour les autres services de la Communauté de Communes.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BIDON

BREDAULT Jean-Louis
VERMOREL André (VP)

GRAS

CROIZIER Jean-Paul (P)
VALETTE Cathy

SAINT MARTIN D'ARDECHE

ARCHAMBAULT Daniel (VP)
MALFOY Christine

BOURG SAINT ANDEOL

BIANCHI Jean Noël
COAT Jean-François (VP)
DE VAULX François
GARCIA Patrick (VP)
GARCIA Christine
LANDRAUD Maryline
MAITREJEAN Régine
MARTINEZ Serge
PREVOT Michèle
REVOL Valérie
SERRE Jean-Marc

LARNAS

BOULAY Marc (VP)
CHAZAUT Bernard

SAINT MONTAN

GARIN Monique
MATHON Christophe
RIEU Roland (VP)

SAINT JUST D'ARDECHE

PUJUGUET Brigitte
RIVIER Pierre Louis (VP)
ROSIN Isabelle

VIVIERS

BARNIER Alain
BOUVIER Mireille
LAVIS Christian (VP)
MAULAVE Christian
PERRODIN Séverine
RANCHON Denis
THERENE Michel

SAINT MARCEL D'ARDECHE

BOUCHON Michel
DALLARD Bernadette (VP)
MARTIN Jean-Luc
ROBASTON Sonia

(P) Président - (VP) Vice-président

Commission AEP

Il existe plusieurs groupes de travail au sein de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche dont la Commission SPANC. Le vice-président en charge de cette compétence est Monsieur Daniel ARCHAMBAULT, Vice-président de la communauté de communes, adjoint à la commune de Saint Martin.

**Commission
AEP**

**Vice-Président :
M. Daniel Archambault**

COMPOSITION DE LA COMMISSION AEP

BIDON	Jean-Louis BREDAULT Monique COURBIS
BOURG SAINT ANDEOL	Jean-Noël BIANCHI François DE VAULX
GRAS	Thierry BRIOUDE Patrick TRUILLET
LARNAS	Natacha SIDOBRE
SAINT JUST	Michel BRIAND Mickaël ROBERT Isabelle ROSIN
SAINT MARCEL	Charly ESPITALIER Jacques GERENTON
SAINT MARTIN	Daniel ARCHAMBAULT Gérard BIEGEL Christine MALFOY
SAINT MONTAN	Jean-Pierre FUSTINONI Jacques CHUVIN Christophe MATHON
VIVIERS	Mireille BOUVIER Alain RE



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Historique

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : CC DRAGA
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI - Communauté de Communes
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d 'Ardèche, Saint-Marcel-d 'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan, Viviers

Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19849 habitants au 31/12/2017.

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 649 abonnés au 31/12/2017.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26.07 abonnés/km au 31/12/2017 (25.8 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2017 (2,08 habitants/abonné au 31/12/2016).

Eaux brutes

Le service public d'eau potable prélève 1 669 513 m³ pour l'exercice 2017.

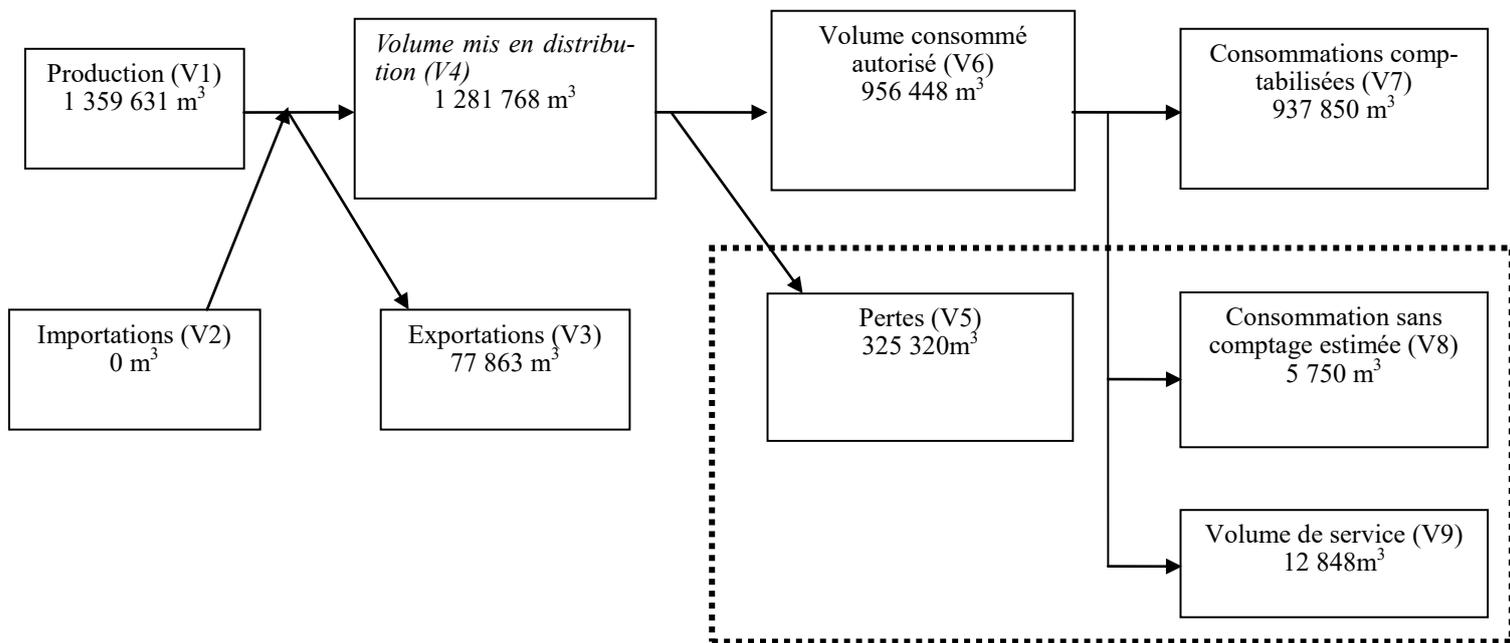
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



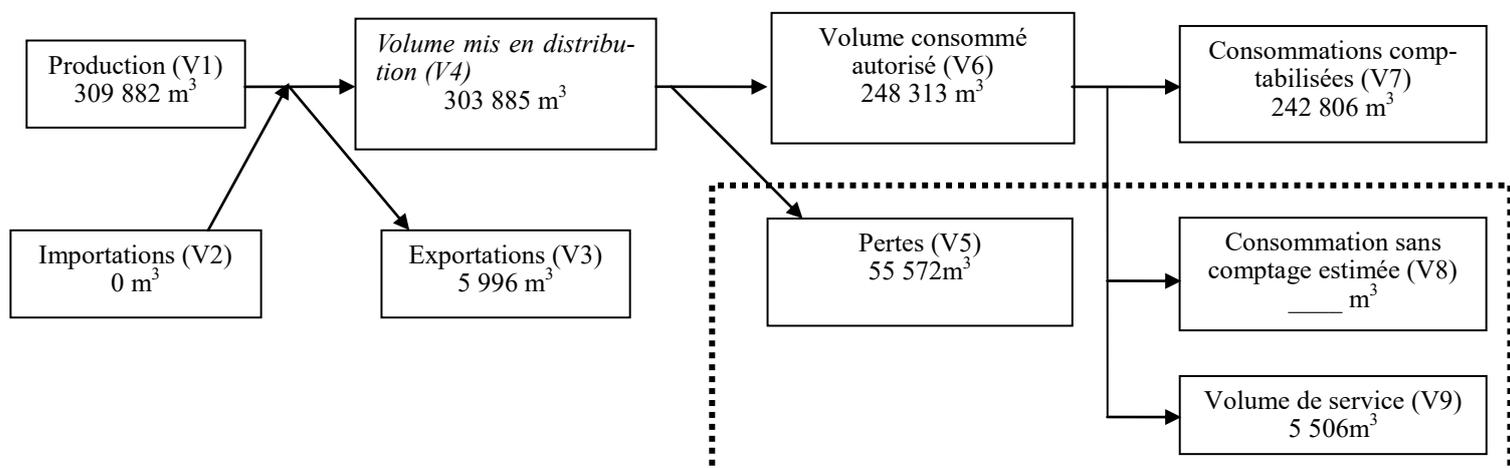
Eaux traitées

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017

Canton de Bourg Saint Andéol (hors Viviers)



Commune de Viviers





Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressources	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total du volume produit (Canton Bourg-Saint-Andéol hors Viviers)	1 354 895	1 359 631	+0.35%	80
Total du volume produit (Viviers)	275 534	309 882	+11.1%	80

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques – Canton Bourg-Saint-Andéol hors viviers ⁽¹⁾	918 472	937 850	+2.07%
Abonnés domestiques - Viviers ⁽¹⁾	216 913	242 806	+10.66%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 135 385	1 180 656	+3.83 %
Total vendu à d'autres services (V ₃) – SI FAYE	0	5 996	
Total vendu à d'autres services (V ₃) – Saint Remèze	89 348	77 863	-14.75%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Autres volumes

	Exercice 2017 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	5 750
Volume de service (V9)	18 354

Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 160 274	1 204 761	+3.69%

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 370 kilomètres au 31/12/2017.

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICES

Facture d'eau type – Canton de Bourg-Saint-Andéol (Hors Commune de Viviers)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58	26,58	0%
Part proportionnelle	69,24	54	-22,01%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	95,82	80,58	-15,90%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,68	40	-1,67%
Part proportionnelle	90,54	79,20	-12,52%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	131,22	119,20	-9,16%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,91	9,08	+31,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	14,78	13,40	-9,34%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,49	57,28	+1,38%
Total	283,53	257,06	-9,34%
Prix TTC au m³	2,36	2,14	-9,32%

Facture d'eau type – Commune de Viviers

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58	26,58	0%
Part proportionnelle	62,76	54	-16,22%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,34	80,58	- 10,87%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	39,44	40	+1,4%
Part proportionnelle	86,74	79,20	-9,52%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	126,18	119,20	-5,86%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,17	9,08	+10,02%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0%
VNF Prélèvement :	---	---	---
Autre :	---	---	---
TVA	14,22	13,40	-6,12%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,19	57,28	+0,16%
Total	272,71	257,06	-6,09%
Prix TTC au m³	2,27	2,14	-6,07%

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	76	0
Paramètres physico-chimiques	84	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%

Indicateurs de performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.



Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Canton de Bourg-Saint-Andéol (hors Viviers)	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	75,8 %	76,1
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,17	9,21
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,6 %	73,2%

Commune de Viviers	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	80,7 %	82,07%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,84	11,21
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,7 %	79,9%

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Canton de Bourg-Saint-Andéol (hors Viviers)

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m³/j/km (3,1 en 2016).

Commune de Viviers

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,7 m³/j/km (2,6 en 2016).



Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Canton de Bourg-Saint-Andéol (hors Viviers)

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,4 m³/j/km (2,9 en 2016).

Commune de Viviers

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (2,4 en 2016).

Ta-

	Canton de Bourg-Saint-Andéol (hors commune de Viviers)	Commune de Viviers
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	15 954	3 895
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,14	2,14
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	90
Rendement du réseau de distribution	76,1%	82,07%
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,6	3,7
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,4	2,5

bleau récapitulatif des indicateurs 2017



Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr

Site internet : www.ccdraga.fr



www.ccdraga.fr